



Bulletin de veille dédié à l’insertion et l’adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

Les Afriques en 2023 : Rétrospection et projection

Volume 6, numéro 2, Décembre 2023

Résumé analytique

En 2023, presque une personne sur cinq sur la planète vivait en Afrique, le plus jeune de tous les continents en termes démographiques. Il bat les records mondiaux de vitesse d’urbanisation. Avec 65% de terres arables non cultivées, le potentiel agricole du continent n’est pas encore dévoilé, alors que l’Union africaine en a fait une priorité. Pourtant, ces opportunités sont l’arbre qui cachent la forêt des défis à relever. L’Afrique reste la région du monde où la prévalence de la faim chronique est la plus élevée (20 %). Bien plus, sa diplomatie économique et commerciale intra-continentale (la plus faible au monde), est un sérieux défi, avec le transport et l’énergie comme tendon d’Achille. Les questions sécuritaires et de gouvernance n’embellissent pas le tableau. Trois des dix principaux points chauds de la planète se trouvent, en effet en Afrique, notamment en Éthiopie, dans la région des Grands Lacs et dans le Sahel, marquée par un vent de ruptures démocratiques. Le concept d’État fragile semble d’ailleurs avoir trouvé sa matérialisation dans le continent, avec 15 États dans le top 20 des États dits fragiles répertoriés dans le monde. Les événements comme le sommet des BRICS du mois d’août en Afrique du Sud, les nombreux sommets organisés avec l’Afrique (2e sommet Russie-Afrique de juillet 2023, 1er sommet Arabie saoudite-Afrique du 10 novembre 2023, sans oublier le traditionnel sommet France Afrique devenu Afrique-France), le sommet africain du climat ou de manière générale le renforcement de la présence africaine des pays émergents et bien d’autres enjeux restent toutefois de

nature à déplacer le continent africain de la périphérie au centre, ne serait-ce que du point de vue de son attractivité géopolitique.

Au moment où s’achève l’année 2023, que retenir de l’élargissement des BRICS pour le continent africain ? Que signifie l’élargissement du G20 à l’Union africaine ? Que nous révèle la dissonance des positions africaines dans le conflit en cours entre Israël et le Hamas, sur l’avenir des rapports entre le continent et le Proche et le Moyen orient ? Quelles perspectives pour la prospérité des Afriques dans le contexte de la ZLECAf ? La liste pourrait encore s’étirer ! Ce sont-là, néanmoins, quelques clés de lecture de l’année 2023 pour un continent qui attire la curiosité aussi bien sociopolitique, géopolitique que géoéconomique.

Le présent numéro de *VigieAfriques* se penche sur deux enjeux particuliers pour l’Afrique : celui de la mobilité dans l’enseignement supérieur, une contribution de **Dimitri Sanga** et celui de la diplomatie climatique, traité par **Abdoulkarim Sehou Abdouraman Hayatou**.

Contenu

TENDANCES	2
Mobilité dans l’enseignement supérieur en Afrique : Le rôle de la Convention d’Addis Abeba	2
RÉFORMES.....	13
Retour sur la Conférence des Parties (COP 28) de Dubai	13
REPÈRES.....	18
FOCUS	23
SOUS LA LOUPE.....	24

Les Afriques en 2023 : Rétrospection et projection

TENDANCES

Mobilité dans l'enseignement supérieur en Afrique : Le rôle de la Convention d'Addis Abeba

Par Dr. Dimitri Sanga

*Directeur régional,
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
pour l'Afrique de l'Ouest
Chercheur associé
Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques)¹*

Résumé : L'enseignement supérieur est considéré comme un levier important pour la transformation et le développement des pays, notamment ceux du continent africain. Par ailleurs, l'importance de la mobilité dans l'enseignement supérieur en Afrique et dans le monde n'est plus à démontrer. Il s'agit de l'un des enjeux majeurs auxquels font face les institutions d'enseignement supérieur dans ce monde de plus en plus globalisé. Malgré cette reconnaissance, les systèmes d'enseignement supérieur africains sont caractérisés par une diversité et une variété qui défient la question de la mobilité. Fort de ce constat, les pays membres de l'Union Africaine ont entrepris des initiatives visant à faciliter la mobilité dans l'enseignement supérieur à travers le temps. Celles-ci incluent des instruments normatifs visant à favoriser l'accessibilité à une éducation de qualité, tout en élargissant l'accès aux établissements d'enseignement supérieur à travers le continent et le monde. Ces instruments, en plus de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, incitent aussi les institutions à maintenir des normes élevées pour rester compétitives. Nous en faisons une analyse dans cet article avec un accent particulier sur la Convention révisée sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires de l'enseignement supérieur dans les États africains, dite *Convention d'Addis Abeba*.

Mots clés : *Afrique, enseignement supérieur, harmonisation, intégration régionale, mobilité*

¹ *Les opinions exprimées dans cet article sont les nôtres. Elles ne reflètent en rien celles de l'UNESCO ni de ses organes subsidiaires.*

Introduction

Dans un monde de plus en plus connecté, d'aucuns observent une mobilité accrue des biens et des personnes entre pays. Ce village planétaire qu'est devenu la terre se caractérise par un foisonnement d'initiatives visant à faire tomber les barrières nationales telles que les accords bilatéraux et multilatéraux avec pour objectifs la libéralisation des marchés, le développement des technologies de l'information et de la communication, l'avènement de moyens de transport plus rapides etc. Évoluant dans ce monde interconnecté et en pleines mutations, les institutions d'enseignement supérieur, dont la mission, entre autres, est de former et conduire des recherches afin de contribuer au développement durable, se sont vite retrouvées dans l'obligation d'internationaliser leurs stratégies (Etzkowitz, 2003; Bond et Lemasson, 1999). Une des manifestations les plus remarquables et visibles de cette internationalisation est la mobilité. Les arguments en faveur de cette mobilité trouvent leur fondement, entre autres, dans plusieurs théories économiques dont la très célèbre théorie du capital humain. Cette dernière stipule en effet qu'une mobilité, même temporaire au cours des études, peut être considérée comme un investissement qui génère des compétences supplémentaires susceptibles d'augmenter la productivité des étudiants et par le fait même leur attractivité par les employeurs (Becker, 1964 ; Schultz, 1961).

À l'échelle mondiale, le nombre d'étudiants qui ont entrepris d'étudier à l'étranger a atteint 6,4 millions en 2020 et représenté une augmentation de 32% par rapport à 2016, avec les trois pays suivants au plus haut du palmarès des mobilités entrantes: les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Australie (Plumelle, 2022). En ce début du XXIème siècle, avec une dominance de l'économie de la connaissance, les pays les plus avancés misent sur l'attraction des étudiants et se font une concurrence sans précédent. Dans ces circonstances, les étudiants asiatiques sont les plus mobiles au niveau international. Les étudiants africains ne sont pas en reste dans cette mobilité internationale. En effet, plus de 430 000 étudiants en provenance des pays d'Afrique subsaharienne ont été inventoriés en mobilité internationale, soit 21% de plus que cinq ans auparavant. Ils représentent un dixième de la mobilité mondiale avec un taux de mobilité deux fois plus élevé que la moyenne mondiale (Campus France, 2023).

L'importance de la mobilité dans l'enseignement supérieur en Afrique et dans le monde est une réalité à laquelle aucun pays n'échappe. Au-delà de la mobilité des étudiants, elle s'avère importante, entre autres, pour faciliter les échanges et contribuer à l'accès à l'éducation de qualité; améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche et l'innovation; soutenir les efforts d'intégration régionale et contribuer à l'atteinte des objectifs internationalement reconnus tels que les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Afin de faciliter cette mobilité, il devient impératif de mettre en place un minimum d'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur. Pour promouvoir l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur, des instruments normatifs ont été élaborés notamment par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en concertation avec ses États membres. Il s'agit de quatre conventions régionales sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur, plus la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur. Ces instruments encouragent la mobilité

académique en facilitant les études à l'étranger et les échanges internationaux. De plus, ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en incitant les institutions à maintenir des normes élevées pour rester compétitives. En favorisant la recherche et l'innovation, ils stimulent également la collaboration internationale; ce qui est essentiel pour résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté.

Dans cet article, nous présentons ces instruments et faisons un plaidoyer en faveur de leurs ratifications avec un accent particulier sur la Convention d'Addis Abeba, qui a pour ambitions d'établir des normes et des principes communs pour l'enseignement supérieur en Afrique, contribuant ainsi à la création d'un espace éducatif africain harmonisé. Pour ce faire, après l'introduction, nous présentons quelques défis et opportunités associés à la mobilité dans l'enseignement supérieur. Par la suite nous faisons un point sur le rôle des instruments normatifs en faveur de cette mobilité avec un accent particulier sur la Convention d'Addis Abeba. Nous clôturons par une conclusion et quelques perspectives sur l'avenir en matière de mobilité dans l'enseignement supérieur.

Quelques défis et opportunités associés à la mobilité dans l'enseignement supérieur

La croissance de la dimension internationale dans l'enseignement supérieur apporte de nouvelles opportunités, des défis et des risques aux systèmes et institutions d'enseignement supérieur en Afrique et dans d'autres régions du monde (Teferra, 2008). Les quelques lignes qui suivent présentent quelques-uns des défis ainsi que des opportunités auxquels les systèmes d'enseignement supérieur africains sont confrontés.

Tout d'abord, le fait que les systèmes éducatifs soient divers à travers les pays et les régions ne facilite pas nécessairement la mobilité tant souhaitée par les étudiants, les enseignants et les chercheurs. En effet, les différents systèmes ont des programmes et des qualifications différentes, qui ont généralement été conçus pour répondre aux besoins locaux. Qui plus est, les différences linguistiques et culturelles ajoutent une couche supplémentaire à cette diversité, accentuant les obstacles à la mobilité. Par ailleurs, il se pose aussi la question de la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications entre les pays et les régions. Il s'en suit une nécessité d'harmoniser les programmes et les qualifications pour permettre une mobilité plus en douceur.

Partant de ce qui précède, toutes les régions du monde se sont engagées dans des processus de création des espaces communs d'enseignement supérieur. C'est le cas de l'Europe avec la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur dès 2010, comprenant une cinquantaine d'États comme résultat d'un processus entamé à la fin des années 90 : le processus de Bologne (Havet, 2017). Ce processus visait la mise en cohérence des cursus de formation des différents pays participants afin d'accroître la mobilité des étudiants, de développer les échanges scientifiques et de faciliter la reconnaissance des diplômes. Le continent africain n'échappe pas non plus à cette réalité. Bien que plus de 40% des étudiants africains en mobilité en 2015 se soient tournés vers la France, les États-Unis d'Amérique et l'Afrique du Sud, ils sont de plus en plus nombreux à considérer d'autres destinations comme

l'Ukraine, l'Inde et la Chine, ce dernier pays ayant vu sa population d'étudiants africains passer de 49 792 à 81 000 entre 2015 et 2018 (Plumelle, 2017). Conscients de ce que d'aucuns appellent la fuite des cerveaux africains et en parallèle à cette mobilité mondiale, les décideurs africains ont mis en place des mécanismes pour favoriser la mobilité universitaire intra-africaine notamment à travers un programme des centres d'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique, sous la houlette des gouvernements africains et l'appui de la Banque mondiale (Plumelle, 2017). C'est à travers ce réseau de près d'une quarantaine de centres que se font les échanges académiques et les partenariats entre universités africaines recevant ainsi les étudiants, les enseignants et les chercheurs du continent.

Par ailleurs, la sempiternelle question du financement se situe aussi au cœur de la mobilité en ce sens qu'elle peut constituer un frein malgré toute la bonne volonté des candidats à la mobilité. En effet, les systèmes de financement des études jouent un rôle déterminant dans la mobilité. Les différents mécanismes de financement des étudiants internationaux et le coût des études supérieures sont autant des facteurs qui influent sur la mobilité. Les politiques nationales d'attribution des bourses, le coût de la vie dans le pays d'accueil et l'existence d'autres formes d'aide viennent s'ajouter à ces facteurs. Il importe aussi de signaler que plusieurs autres défis influencent cette mobilité notamment l'origine sociale, le niveau d'étude des parents, les résultats scolaires des étudiants, etc.

Aux côtés de ces défis, la mobilité dans l'enseignement supérieur présente aussi plusieurs opportunités. Premièrement, l'internationalisation de l'enseignement supérieur et la mobilité y résultante donnent lieu à une concurrence entre institutions d'enseignement supérieur à l'échelle mondiale pour attirer les étudiants et les chercheurs en provenance des divers recoins de la planète. Cette concurrence et la nécessité de reconnaissance ainsi que d'équivalence des diplômes et autres titres académiques résultent, entre autres, en une augmentation de la qualité de l'enseignement supérieur, ce qui favorise l'accès à un enseignement supérieur de qualité. Les institutions d'enseignement supérieur se sentent obligées de maintenir des normes de qualité élevées, ce qui profite aussi à l'ensemble des systèmes éducatifs des différents pays. Par ailleurs, la collaboration internationale en matière de recherche, d'innovation et d'éducation permet de mutualiser les efforts dans ces domaines et peut avoir un impact positif sur les découvertes scientifiques et technologiques dont bénéficient non seulement les pays contributeurs mais aussi le monde entier. L'économie mondiale est une des plus grandes bénéficiaires de cette mobilité en ce sens que la mobilité des diplômés augmente leur employabilité à l'échelle internationale. Qui plus est, les étudiants, les enseignants et les chercheurs qui se déplacent à l'international contribuent à la diversité culturelle et linguistique des pays d'accueil. Enfin, la mobilité prépare les individus à travailler dans des environnements multiculturels, un atout majeur dans le village planétaire qu'est devenu notre monde.

Quelques instruments normatifs

Dans cette dynamique de plus en plus évidente de la mobilité dans l'enseignement supérieur, les États membres de l'UNESCO se sont entendus sur un certain nombre d'instruments qui vont dans le sens de la faciliter. Ces derniers jouent un rôle central dans la promotion de l'harmonisation et de la mobilité dans l'enseignement supérieur. Ils soutiennent la collaboration et la coopération entre les États en matière d'enseignement supérieur en

édicte des normes et des principes communs pour la reconnaissance des qualifications et la mobilité académique à l'échelle mondiale. Dans cette optique, l'UNESCO a réalisé, depuis 1947, plusieurs activités destinées à promouvoir la mobilité académique internationale, ce qui a conduit, entre autres, à l'adoption de cinq conventions régionales sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur que nous présentons brièvement dans les lignes qui suivent.

La Convention mondiale

La Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur a été adoptée en novembre 2019 par la 40^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, devenant ainsi le premier traité des Nations Unies sur l'enseignement supérieur de portée mondiale (UNESCO, 2019b). Elle établit des principes universels pour une reconnaissance équitable, transparente et non discriminatoire des qualifications de l'enseignement supérieur et des qualifications donnant accès à l'enseignement supérieur et offrant des possibilités d'études et d'emploi. Elle comporte des dispositions sur les modes d'apprentissage non traditionnels et facilite également la reconnaissance des qualifications, des acquis et des périodes d'études réalisées à distance. En outre, elle favorise la reconnaissance des qualifications des réfugiés, même dans les cas où les preuves documentaires font défaut. Il convient de noter que l'UNESCO assure le secrétariat de cette Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur ainsi que des cinq conventions régionales complémentaires ayant pour principal objectif la reconnaissance et la mobilité dans chaque région.

La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne : Adoptée en avril 1997 et connue sous le nom de Convention de Lisbonne, elle constitue l'instrument juridique central pour la reconnaissance des qualifications dans la région européenne. Elle facilite la reconnaissance, la mobilité, la coopération interuniversitaire et la garantie d'un enseignement supérieur de qualité en Europe (UNESCO, 1997).

La Convention régionale Asie-Pacifique sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur : Adoptée le 26 novembre 2011 à Tokyo et connue sous le nom de Convention de Tokyo, elle fournit un mécanisme permettant de faciliter la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de principes de base, d'une meilleure information et d'une plus grande transparence (UNESCO, 2011).

La nouvelle Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Amérique Latine et les Caraïbes : Connue sous le nom de convention de Buenos Aires et adoptée en 2019, elle vise à renforcer la reconnaissance des qualifications de manière équitable et transparente dans toute la région et à renforcer la coopération interuniversitaire (UNESCO, 2019a).

La Convention révisée sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes : Adoptée le 2 février 2022 à Paris, elle prend en considération les changements dans les systèmes d'enseignement supérieur, dans les

politiques et particulièrement dans la coopération internationale et la mobilité des étudiants (UNESCO, 2022).

La Convention révisée sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires de l'enseignement supérieur dans les États africains : Connue sous le nom de Convention d'Addis Abeba, couvre la région africaine et a été adoptée le 12 décembre 2014 à Addis-Abeba (UNESCO, 2014).

Nous consacrons les lignes qui suivent à la Convention d'Addis Abeba comme instrument d'accompagnement de l'intégration régionale et l'atteinte des objectifs nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux de développement auxquels les États membres de l'UA ont souscrit.

La Convention d'Addis Abeba

Dans un contexte de mondialisation, la fin du XX^{ème} siècle a été marquée par la réactivation des expériences d'intégration régionale à travers le monde. Ces expériences se présentent sous différentes formes allant des coopérations sectorielles aux unions politiques avec des transferts de souveraineté (Hugon, 2001). En Afrique, les échecs des initiatives passées combinés à ce regain d'intérêt ont fait prendre conscience aux dirigeants de la nécessité de disposer d'une stratégie globale pour l'intégration. C'est dans ce contexte que les États membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avaient développé et tenté de mettre en œuvre un processus d'intégration régionale sur la base de six étapes codifiées dans le traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine avec comme socles les communautés économiques régionales (Sanga, 2020). Depuis le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Durban en 2002, l'OUA s'est entre temps muée en UA avec pour ambition, entre autres, d'accélérer le processus d'intégration économique et politique du continent. Plus tard, tirant les leçons des défis de la mise en œuvre des efforts antérieurs visant l'intégration continentale, les États membres ont formulé l'Agenda 2063 de l'UA en 2015. Cet Agenda, qui a repris la majorité des ambitions du Traité d'Abuja, traduit la vision à long terme de l'UA et a pour objectif de « *bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale.* »

Cet Agenda ambitieux se nourrit de plusieurs vecteurs et sur plusieurs plans. L'enseignement supérieur est indiscutablement l'un de ces vecteurs qui favorisent le processus d'intégration et de développement durable tant attendu du continent africain. Lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, tenue à Paris en juillet 2009, les États membres de l'UNESCO ont réaffirmé l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le processus de développement en déclarant qu'« *il n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui d'investir dans l'enseignement supérieur, moteur essentiel de l'élaboration d'une société du savoir inclusive et diverse et de la progression de la recherche, l'innovation et la créativité* » (UNESCO, 2009). Au cours de cette Conférence, une table ronde consacrée à l'Afrique a été organisée pour faire face à l'urgence qu'il y a d'aider les établissements d'enseignement supérieur à répondre aux besoins de la société. Cette table ronde a réaffirmé la nécessité de « *renforcer la collaboration institutionnelle, nationale, régionale et internationale en vue d'appuyer le*

développement d'un système d'enseignement supérieur et de recherche de qualité en Afrique » (Shabani, 2010).

Malgré cette reconnaissance indiscutable de l'importance de l'enseignement supérieur et à l'instar des autres systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde, l'enseignement supérieur en Afrique est caractérisé par une diversité et une variété qui défient la question de la mobilité. Par ailleurs, il y a une reconnaissance mutuelle très limitée des diplômes entre pays africains, ce qui contribue à limiter la mobilité académique et par le fait même la contribution aux efforts d'intégration du continent. Les pays membres de l'UA ont, dès lors, entrepris des initiatives visant à faciliter la mobilité dans l'enseignement supérieur. Ainsi, le continent a vu naître le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) en 1968 avec pour ambition d'avoir un cadre de reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur. Le CAMES compte de nos jours dix-neuf pays membres répartis entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, la Région des Grands Lacs et l'Océan Indien; lesquels participent à ses différents programmes dont celui de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes. Dans d'autres communautés sous régionales d'intégration, tout comme dans des pays de plus en plus nombreux, se développent des cadres de qualifications afin d'établir des normes sous régionales dans le but de renforcer la mobilité académique. Dans cette foulée, l'adoption en 1981 de la Convention régionale africaine d'Arusha constitue un tournant important en matière de coopération régionale touchant au à la formation et l'utilisation des ressources humaines sur le continent. La Convention d'Arusha est un instrument juridique qui donne des orientations générales, destinées à faciliter la mise en œuvre de la coopération régionale en matière de reconnaissance des études et des diplômes, à travers des mécanismes nationaux, bilatéraux, sous régionaux et régionaux existants ou créés à cet effet.

La Convention d'Addis Abeba s'inscrit dans la lignée de celle d'Arusha. Elle établit un cadre juridique pour la reconnaissance équitable et transparente des qualifications de l'enseignement supérieur dans la région africaine afin de faciliter la mobilité et la coopération interuniversitaire. Elle a pour objectifs :

- de renforcer et de promouvoir la coopération interrégionale et internationale dans le domaine de la reconnaissance des titres ;
- de définir et mettre en place des mécanismes effectifs d'assurance qualité et d'accréditation aux niveaux national, régional et continental ;
- d'encourager et promouvoir le recours le plus vaste et le plus efficace possible aux ressources humaines disponibles en Afrique et au sein de la diaspora afin d'accélérer le développement de leurs pays respectifs et de limiter l'exode des compétences africaines ;
- de faciliter l'échange et une plus grande mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs du continent et de la diaspora grâce à la reconnaissance des titres délivrés par d'autres Parties;

- de favoriser la mise en place de programmes conjoints de formation et de recherche de haut niveau entre établissements d'enseignement supérieur et favoriser la délivrance de diplômes conjoints ;
- d'améliorer et de renforcer la collecte et l'échange de données aux fins de l'application de la Convention à travers le continent;
- et de contribuer à l'harmonisation des titres de l'enseignement supérieur en tenant compte des tendances mondiales actuelles.

En ce sens, la Convention joue un rôle fondamental dans la promotion de la reconnaissance des qualifications et la mobilité académique en Afrique. En tant qu'instrument normatif majeur, elle vise à établir des normes et des principes communs pour l'enseignement supérieur en Afrique, contribuant ainsi à la création d'un espace éducatif africain harmonisé. Par ailleurs, elle est en parfait alignement avec l'Agenda 2063 de l'UA, qui reconnaît l'enseignement supérieur comme un levier essentiel pour la transformation et le développement de l'Afrique et promeut l'accès à l'éducation de qualité, la recherche et l'innovation et la mobilité académique.

Perspectives et conclusion

Malgré l'importance avérée de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'accompagnement des initiatives nationales, sous régionales et internationales de développement, les systèmes d'enseignement post-secondaires africains peinent à proposer des programmes d'enseignement supérieur et de recherche de qualité dans tous les domaines d'activité. Dans ce contexte, il devient impératif d'explorer la possibilité de promouvoir la mobilité universitaire afin de permettre aux étudiants de compléter leurs programmes d'études dans d'autres institutions sur le continent et bien au-delà. Malheureusement, cette mobilité se heurte à une série de défis, notamment la grande diversité des structures diplômantes ainsi que l'existence de nombreuses politiques en matière d'accréditation, de transfert de crédit et d'assurance qualité dans les différents pays. D'où l'importance des instruments normatifs qui visent à favoriser l'accessibilité à une éducation de qualité, tout en élargissant l'accès aux établissements d'enseignement supérieur à travers le monde. Ces instruments encouragent la mobilité académique en facilitant les études à l'étranger et les échanges internationaux. De plus, ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en incitant les institutions à maintenir des normes élevées pour rester compétitives. En favorisant la recherche et l'innovation, ils stimulent également la collaboration internationale, ce qui est essentiel pour résoudre les problèmes complexes auxquels fait face un monde en perpétuelle mutation.

En Afrique et compte tenu des ambitions avérées de bâtir une communauté économique continentale sous la houlette de l'UA, plusieurs initiatives visant la mobilité dans l'enseignement supérieur ont vu le jour à travers le temps. L'une des toutes dernières est la Convention révisée sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires de l'enseignement supérieur dans les États africains, connue sous le nom de *Convention d'Addis Abeba*. À ce jour, seulement quatorze pays sur les cinquante-cinq États membres de l'UA l'ont ratifiée depuis son activation en 2021. Il importe de trouver des mécanismes pour amener les États qui n'ont pas encore ratifié cette Convention et celle

mondiale de prendre les mesures nécessaires pour le faire. Le fait que l'UA ait décrété l'année 2024 comme « *année de l'éducation* » est une opportunité de plus pour plaider en ce sens.

Par ailleurs, il est essentiel de reconnaître que les besoins de l'enseignement supérieur évoluent constamment en réponse aux changements dans la société, dans l'économie et dans la technologie. Par conséquent, il est impératif de continuer à renforcer les instruments normatifs pour qu'ils restent pertinents et efficaces. Cette évolution peut se faire de plusieurs manières. Tout d'abord, ces instruments normatifs doivent être capables de s'adapter aux nouvelles tendances et aux besoins changeants de l'enseignement supérieur. Par exemple, ils doivent tenir compte de l'impact de la technologie sur les modes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les développements en cours sur l'intelligence artificielle. Qui plus est, en cette ère des ODD qui nous appellent à ne laisser personne pour compte, ils doivent promouvoir l'inclusion et la diversité, en veillant à ce que tous les individus aient un accès équitable à l'enseignement supérieur, quelle que soit leur origine sociale, économique, culturelle ou géographique. Ils doivent aussi encourager la coopération et la collaboration internationales car, bon nombre de défis de l'enseignement supérieur sont mondiaux par nature. Cela peut inclure la reconnaissance mutuelle des qualifications et la promotion de la mobilité étudiante et du personnel académique. Ils doivent aussi contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement globaux tels que les ODD sans oublier ceux relatifs à l'Agenda 2063 de l'UA. Enfin, il est essentiel d'évaluer régulièrement l'efficacité de ces instruments normatifs et les réviser au besoin. Cette démarche doit être basée sur des données probantes et sur la consultation des parties prenantes, y compris les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les employeurs. Le comité régional de la convention d'Addis Abeba mis en place dans cette perspective joue ce rôle et a besoin d'appui de la part des partenaires techniques et financiers.

Références citées

Becker, Gary (1964). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, Chicago, Chicago University Press, 187 pages.

Bond, Sheryl et Jean-Pierre Lemasson (1999). *Un nouveau monde du savoir: Les universités canadiennes et la mondialisation*, Ottawa, Centre de recherche pour le développement international, 324 pages.

Campus France (2023). *La mobilité étudiante dans le monde : Chiffres clés*, Paris, Les Notes, 52 pages. <https://chiffrescles2023.campusfrance.org/>

Campus France (2017). *La mobilité internationale des étudiants africains*, Paris, Les Notes, Hors-série, numéro 16, 44 pages.

https://ressources.campusfrance.org/publications/notes/fr/note_16_hs_fr.pdf

Etzkowitz, Henry (2003). *Research Groups as "Quasi-firms": The Invention of the Entrepreneurial University*, *Research Policy*, n°32 (1), pp. 109-121.

Havet, Nathalie (2017). *Mobilité internationale des étudiants du supérieur et débuts de vie active*, *Revue française d'économie*, Vol. 32, pp. 64-106.

Hugon, Philippe (2001). *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*, Centre de recherche en économie du développement, Nanterre, Université Paris X-Nanterre, ministère des Affaires étrangères, France, 275 pages. Plumelle, Bernadette (2022). *Les mobilités internationales dans l'enseignement supérieur*, *Revue Internationale d'éducation de Sèvres*, vol. 91, pp.14-19.

Sanga, Dimitri (2020). *État de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Une analyse critique*, Union Européenne, Éditions Universitaires Européennes, 60 pages.

Shabani, Juma (2010). *La coopération régionale et internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique*. Dans Damtew Teferra et Heinz Greijn (sous la direction de), *Enseignement supérieur et mondialisation: défis, menaces et opportunités pour l'Afrique*, Maastricht, Centre de coopération internationale pour le développement universitaire, Université de Maastricht, pp. 55-66.

Schultz, Theodore (1961). *Investment in Human Capital*, *American Economic Review*, vol. 5, n°1, pp. 1-17.

Teferra, Damtew (2008). *Internationalization of Higher Education: Legacy and Journey in the African Landscape*. In Teferra Damtew and Jane Knight (eds.), *Higher Education in Africa: An International Dimension*, Chestnut Hill, MA: Boston College and the Association of African Universities, Ghana. 553-558.

UNESCO (2019a). *Nouvelle Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieure en Amérique Latine et les Caraïbes*, Paris,

France. Consultée à <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/regional-convention-recognition-studies-diplomas-and-degrees-higher-education-latin-america-and-0>

UNESCO (2019b). Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, Paris, France. Consultée à <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/global-convention-recognition-qualifications-concerning-higher-education>

UNESCO (2014). Convention régionale révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique, Paris, France. Consultée à <https://fr.unesco.org/about-us/legal-affairs/convention-revisee-reconnaissance-etudes-certificats-diplomes-grades-autres>

UNESCO (2011). Convention régionale Asie-Pacifique sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur, Paris, France. Consultée à <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/asia-pacific-regional-convention-recognition-qualifications-higher-education>

UNESCO (1997). Convention sur la Reconnaissance des Qualifications Relatives à l'Enseignement Supérieur dans la Région Européenne, Paris, France. Consultée à <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-recognition-qualifications-concerning-higher-education-european-region>

UNESCO (2009). Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 : La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement, Paris, 5-8 juillet 2009. Communiqué final. Paris : UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183277_fre

RÉFORMES

Retour sur la Conférence des Parties (COP 28) de Dubai

Abdoulkarim Sehou ABDOURAMAN HAYATOU,
*Doctorant en Droit Public, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de
Université de Ngaoundéré (Cameroun),
Membre de la Société Québécoise de Droit International (SQDI) et du
Laboratoire des Imaginaires et Pensées Africains Contemporains (LIPAC),*

Résumé

Les populations ont toujours utilisé la migration pour fuir les effets du changement climatique et les altérations de l'environnement. Entre réfugié et déplacé, les migrants environnementaux sont en quête de protection. C'est la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) de 1992 qui pose les jalons qui permettent de considérer ces personnes vulnérables. Lors des multiples Conférences des parties (COP), des pas ont été franchis en vue de protéger ces migrants. Quelle évaluation peut-on faire de la COP de Dubaï ? La présente réflexion se propose de faire une première analyse sur l'impact de cette conférence sur la finance du climat, la solidarité, la coopération internationale et la protection des migrants environnementaux. En s'attardant sur l'évaluation de l'accord de Paris de 2015, cette conférence aurait-elle cherché à éviter les réelles questions de protection et d'adaptation que soulèvent les enjeux climatiques?

Mots-clés :

Conférence des parties, changements climatiques et migrants environnementaux.

L'histoire de l'humanité est jalonnée de migrations causées par divers phénomènes. De tout temps, l'homme s'est toujours déplacé vers des lieux plus cléments lorsque la nature lui devenait défavorable. Le déplacement massif des personnes dans le monde du fait d'un bouleversement environnemental pose divers problèmes réels, dont celui du droit. Ecœuré par ces déplacements massifs, Antonio GUTERRES déclare que « ce siècle sera celui des peuples en mouvement. »² Norman MYERS, quant à lui, déclare que « le problème des réfugiés environnementaux promet de conduire à l'une des plus graves crises de notre temps pour l'humanité. »³ La récente conférence de DUBAI s'est déroulée du 30 novembre au 13 décembre 2023. Cette COP a été décrite comme celle de « la dernière chance » pour parvenir à maîtriser le changement climatique. Pour les experts de l'ONU, ce sommet est décisif car le monde est « loin du compte » pour éviter un réchauffement catastrophique de la planète. Après de nombreux atermoiements, les 198 États présents ont trouvé un accord prévoyant « une transition hors des énergies fossiles ». Le texte issu de la COP a été adopté le samedi 13 décembre. Cette adoption n'empêche pas de se poser la question de l'évaluation que l'on peut faire de la COP de Dubaï. La présente réflexion se propose de faire une première analyse sur l'impact de cette conférence sur la finance du climat, la solidarité, la coopération internationale et la protection des migrants environnementaux. A la réalité, cette conférence évite les réelles questions de protection, d'adaptation pour s'attarder sur les questions d'évaluation de l'accord de Paris de 2015.

La Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) est l'instrument le plus pertinent dans le traitement des migrations climatiques. Ainsi, à chaque COP, un pas est avancé dans la considération de ces personnes vulnérables. Cette conférence, représente la 18e réunion des parties au protocole de Kyoto désignée CMP 18 et la 5e réunion des parties à l'accord de Paris de 2015 désignée CMA. L'accord issu de cette COP 28 appelle toutes les nations à s'éloigner des combustibles fossiles d'une manière juste ordonnée et équitable. Ceci dans le but d'éviter les pires conséquences du changement climatique tout en accélérant l'action au cours de cette décennie critique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 conformément à la science. C'est la 1ère du genre de toutes les COP à mentionner explicitement la nécessité de s'éloigner de tout type de combustible fossile, mais revoit tout de même de nombreuses critiques en raison de la décision de ne pas inclure d'engagement clair à l'élimination ou à la réduction progressive des combustibles fossiles. Le SG de l'ONU a déclaré que « l'ère des énergies fossiles doit se terminer, et elle doit se terminer avec justice et équité. »⁴

D'après le rapport Stern de 2006 sur l'économie du changement climatique, il est clairement établi que les pays en développement les plus pauvres seront les premières victimes du changement climatique et les plus atteints alors même qu'ils n'ont guère contribué à la genèse du problème. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les États

²GUTERRES (A), Haut-commissaire aux réfugiés de l'ONU, journal le monde, 28 Septembre 2008.

³MYERES (N), « réfugiés environnementales dans population et environnement », Vol 19, N°2, Novembre 1997, p.169.

⁴Discours du SG de l'ONU après la COP de DUBAI.

sinistrés.⁵ L’Afrique subit le plus les effets du changement climatique. Les chiffres avancés en termes de population impactée dans le monde varient entre 200 millions et 1 milliard d’ici à 2050. Eu égard à tout ce qui précède, nous pouvons affirmer qu’il est impératif de trouver des solutions adéquates pour assister, aider et protéger les personnes qui subissent les effets du changement climatique en Afrique. Les pays en développement ont tenté de faire entendre leurs revendications relativement au financement pour l’adaptation aux changements climatiques selon les objectifs premiers de la CNUCC mais en vain⁶. Ce refus systématique d’accompagner financièrement les pays les moins développés selon les différents accords est considéré comme « une insulte aux millions de personnes dont les vies sont ravagées par la crise climatique. »⁷

Le Réseau Action Climat déclare que « les pays riches, historiquement responsables des émissions de gaz à effet de serre, doivent faire plus. »⁸ Créé lors de la conférence de Cancun de 2010 sur le climat (COP 16) et lancé officiellement en 2011 lors de la COP 17, le fonds vert pour le climat vise à transférer des fonds des pays les plus avancées, soient les plus pollueurs, vers les pays les plus pauvres qui subissent le plus les effets des changements climatiques. Ces fonds sont destinés à la mise en place des projets combattant les effets des changements climatiques. Dans le rapport de 2023 produit par OXFAM sur le respect des engagements pris dans le cadre du financement du climat, le montant prévu pour ce financement n’a pas été atteint. En réalité, le montant total du financement s’est élevé à 83.3 milliards de dollars en 2020 soit 17 millions de moins que 2019. Selon l’économiste NICHOLAS Stern, les besoins pour les pays du sud sont chiffrés à 2400 Milliards par an d’ici à 2030 et entre 1400 et 2800 milliards par an par le GIEC dans les scénarios de réchauffement de 2°C, principalement pour la transition énergétique. Selon la BAD, en 2022, l’Afrique n’a reçu que 15 à 30% des capitaux nécessaires pour couvrir ses besoins en matière d’adaptation. Même si on peut se féliciter de l’hébergement pendant quatre ans du fonds spécial pour les « pertes et dommages », le cadre ne prévoit aucune cible précise concernant le financement ni aucune obligation vis-à-vis des pays développés pollueurs.

L’accord de Paris est le premier accord universel et contraignant en matière de changement climatique. Les déplacements liés au climat sont abordés à plusieurs endroits du texte⁹. Ainsi, cet accord constitue un pas additionnel¹⁰ et significatif dans l’encadrement des migrants

⁵Principe 18 Rio de Janeiro.

⁶Pourtant à Copenhague et à Cancun les engagements ont été pris dans ce sens. D’ailleurs, « les Etats parties reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisant, ainsi qu’une amélioration constante de ses conditions d’existence. »

⁷Commentaire de Theresa Anderson de l’ONG Action Aid International.

⁸Propos d’une fédération regroupant des associations mobilisées contre le réchauffement climatique.

⁹Il est dit dans le préambule que « les parties au présent Accord sont conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l’humanité toute entière et que, lorsqu’elles prennent des mesures faces à ces changements, les parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l’homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des handicapés, et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et l’équité entre les générations.

¹⁰L’article 2 alinéa 1.a de l’accord de Paris de 2015 fixe l’objectif principal qui est de contenir « l’élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l’action menée pour limiter l’élévation des températures à 1.5°C par

environnementaux car il permet de vérifier si les États offrent une protection adéquate et suffisante à leurs habitants, lorsqu'une catastrophe environnementale apparaît. Cependant, malgré le fait que ce texte a amené la question des migrants environnementaux sur la table politique internationale, il y'a pas un chemin clair qui permettrait de protéger cette nouvelle catégorie de migrant à la hauteur de leur statut. Il ne peut aborder que les migrations dues au climat, sans tenir compte d'autres facteurs environnementaux les favorisant au départ. Or, aujourd'hui, le climat ne représente qu'une partie des causes de déplacements massifs des personnes. En effet, l'accord de Paris poursuit l'objectif de diminuer la température moyenne de la planète à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels¹¹. Le clin d'œil du cadre de Paris aux migrants environnementaux a tout simplement été ignoré par ce pacte de Dubaï sur le climat. Ce qui contribuerait à une augmentation des déplacements massifs des personnes subissant les effets du changement climatique dans le monde¹².

En définitive, les altérations de l'environnement continuent de provoquer le déplacement massif des personnes dans le monde. La récente COP de Dubaï vers où tous les espoirs étaient tournés fut une déception pour les migrants environnementaux. Force est de constater que les acquis des anciennes COP n'ont pas été consolidés et le sort des migrants n'ont pas été évoqués dans cette conférence de Dubaï. C'est dire qu'il serait opportun, à notre avis, de se tourner vers les droits de l'homme pour une protection des migrants environnementaux, car un espoir mal placé conduit au désespoir. La commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies qui est le principal organe chargé de la promotion des droits de l'homme dans le monde doit donc prendre ses responsabilités.

Références citées

Accord de Paris sur le climat de décembre 2015.

Baillat, Alice (2010). Les migrations environnementales : Logiques d'investissement des acteurs et obstacle relatifs à la construction d'un nouveau problème public, master recherche Relations Internationales, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 215 pages.

Conférence de Cancún sur les Changements Climatiques de 2010, COP 16 tenu du 29 novembre au 10 décembre 2010 au Mexique.

Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm du 16 Juin 1972.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 adoptée par la résolution 217 (III) de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Discours d'Antonio Guterres, Secrétaire générale des Nations Unies, COP 28, Dubaï, 2023.

rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.

¹¹Article 2 alinéa 1 de l'accord de Paris de 2015.

¹²Actuellement la planète se trouve sur une trajectoire catastrophique de réchauffement de 2.7°C par rapport à l'ère préindustrielle ou de 2.4°C au mieux.

El Hinnawi, Essam (1985). *Environmental refugees*, Nairobi, Kenya, PNUE.

Guterres Antonio (2008). Haut-commissaire aux réfugiés de l'ONU, journal le monde, 28 Septembre 2008.

Moulolo, Pius (2019). « Mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en Afrique, *In les dimensions du changement climatique en Afrique*, pp 11-27.

Myeres, Norman (1997). « Réfugiés environnementales dans population et environnement », Vol 19, N°2, Novembre 1997.

Pacte International relatif aux Droits Civils et Politique de 1966 adopté par la résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Prieur, Michel (2011). « Le projet de convention sur les déplacés environnementaux », *Les catastrophes écologiques et le droit*, Bruxelles, Bruyant.

REPÈRES

GOUVERNANCE

La France n'est pas sur le point d'être chassée d'Afrique

Les coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont conduit à des ruptures politiques et diplomatiques avec la France, entraînant le départ forcé des forces armées françaises dans ces pays du Sahel. La décision des juntes au pouvoir de rompre toute coopération militaire avec la France a su trouver sa justification dans une contestation historique de la politique africaine de la France, tant sur le plan militaire que sur les plans politique et économique : appel à la fermeture des bases militaires françaises, à la fin du franc CFA, telles sont des revendications certes anciennes, mais qui ont pris un sens radical à travers le slogan « France, dégage » scandé par des manifestants à Bamako, Ouagadougou, Niamey, Bangui et N'Djamena.

D'après le Journal *Huffpost*, les mesures en matière de climat d'autres pays africains comme le Maroc ou le Nigéria sont jugées "presque suffisantes". Un seul pays d'Europe rejoint ce groupe de bons élèves: la Grande-Bretagne.

Pour en savoir plus... :

Amadou Sadjo Barry (2023). *La France n'est pas sur le point d'être chassée d'Afrique*, Conseil des Relations Internationales de Montréal, 4 décembre, en ligne, <https://blogue.corim.qc.ca/france-afrique/>

Quel rapport existe-t-il entre l'émergence de l'Afrique et la mondialisation?

Depuis le début du siècle, l'Afrique émerge économiquement, politiquement et socialement et s'efforce de s'affirmer sur la scène mondiale. Cet ouvrage offre une vision interdisciplinaire de la lutte de l'Afrique pour trouver sa voix unique et contribuer au dialogue sur les affaires internationales. Soulignant à la fois les défis et les opportunités, l'ouvrage explore les débats économiques, politiques et sociaux à multiples facettes qui entourent l'émergence de l'Afrique dans un monde complexe et de plus en plus globalisé. L'auteur fournit des conseils holistiques, complémentaires et orientés vers la politique aux gouvernements et aux décideurs africains sur la manière de faire face aux nouvelles réalités interdépendantes à l'ère de la mondialisation.

Pour en savoir plus... :

Mudiba, Robert (2023). *An Emerging Africa in the Age of Globalisation*, Routledge, 150 pages.

Les questions africaines peuvent-elles avoir une vocation à la globalité...?

Cet ouvrage rassemble et met à la disposition du monde anglophone le matériel présenté lors des Ateliers de la pensée 2016 à Dakar. Les auteurs traitent d'un large éventail de questions, notamment la décolonisation, le développement d'utopies sociales et la recherche de nouvelles formes de production politique, économique et sociale sur le continent africain. Le souci constant d'interroger les catégories et les cadres de signification qui ont servi à caractériser les dynamiques du continent africain et le désir partagé de produire de nouveaux cadres d'intelligibilité à travers lesquels voir les réalités actuelles et l'avenir de l'Afrique sont omniprésents. Les contributions témoignent également de l'idée qu'il n'y a pas de question africaine qui ne soit aussi une question globale, et que l'africanisation de la question globale sera une caractéristique décisive du XXI^e siècle.

To Write the Africa World et le volume qui l'accompagne, *The Politics of Time*, seront indispensables à tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique - son passé, son présent et son avenir - et aux nouvelles formes de pensée critique qui émergent de l'Afrique et du Sud.

Pour en savoir plus... :

Mbembe, Achille et F. Sarr (2023). *To Write the Africa World*, Polity Press, 318 pages.

Quelle science politique pour quel type de gouvernance en Afrique ?

Réunissant des chercheurs africains et internationaux, cet ouvrage rend compte de l'état actuel de la discipline de la science politique en Afrique - en donnant un aperçu de ses trajectoires présentes et futures, et en évaluant la liberté avec laquelle elle est pratiquée. Abordant des sujets tels que la décolonisation de la discipline, les politologues en tant qu'intellectuels publics et l'enseignement de la science politique, cet éventail de perspectives diverses brosse un tableau détaillé de l'impact et de la pertinence de la discipline de la science politique sur le continent au cours des luttes pour la démocratisation, et de l'influence qu'elle continue d'exercer aujourd'hui.

Pour en savoir plus... :

Laakso, Liisa et Siphamandla Zondi, eds. (2023). *Political Science in Africa. Freedom, Relevance, Impact*, Bloomsbury Publishing, 288 pages.

INTÉGRATION RÉGIONALE

Quelle est la pertinence sociale des politiques commerciales en Afrique ?

Le commerce est un moteur essentiel de transformation économique, de croissance et de prospérité. En cette période d'incertitude mondiale et de fluidité des politiques, cet ouvrage complet démystifie le commerce et la politique commerciale en Afrique afin de mieux comprendre l'impact du commerce sur la vie de tous les Africains et sur les aspirations du continent en matière de développement.

Comprenant une multitude d'évaluations des négociations commerciales et des choix politiques fondées sur des données, *How Africa Trades* est une ressource en libre accès inestimable pour comprendre les principaux défis commerciaux du continent, notamment la dépendance à l'égard des produits de base, la compétitivité et la manière dont les pays africains s'engagent dans des règles commerciales internationales souvent peu propices à la distorsion des marchés mondiaux. L'analyse approfondie se concentre sur les initiatives commerciales intra-africaines, y compris la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), le commerce entre les pays africains et leurs principaux partenaires commerciaux, et la façon dont les chocs à court terme des restrictions Covid-19 ont entraîné des changements à plus long terme dans les modèles de commerce informel et formel, et ont accéléré les changements dans le commerce numérique.

Pour en savoir plus... :

Luke, David (2023). *How Africa Trades*, LSE Press, 208 pages.

Comment situer les migrations internationales dans le contexte du développement de l'Afrique?

Ce manuel offre une vue d'ensemble multidisciplinaire faisant autorité sur les migrations internationales africaines contemporaines. Il s'efforce de présenter une source unique de référence sur des questions telles que l'histoire des migrations, les tendances, les profils des migrants, les récits, le lien entre migration et développement, la gouvernance des migrations, les diasporas, l'impact de la pandémie de COVID-19, entre autres. Il réunit une équipe pluridisciplinaire d'éminents et de futurs universitaires africanistes, de praticiens, de chercheurs et d'experts en politique, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, qui apportent leur point de vue sur les migrations africaines contemporaines. Il tente de répondre à certaines des questions pertinentes suivantes : a) Quels sont les moteurs de la migration contemporaine en Afrique ? b) Comment évoluent ses schémas et ses tendances ? c) Quelle est l'architecture de la gouvernance des migrations en Afrique ? d) Comment la migration, l'engagement de la diaspora et le développement s'articulent-ils en Afrique ? e) Quelles sont les trajectoires futures des migrations africaines ?

Pour en savoir plus... :

Makina, Daniel et Dominic Pasura, eds. (2023). *Routledge Handbook of Contemporary African Migration*, Routledge, Taylor & Francis, 450 pages.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conjuguer gouvernance climatique et gouvernance démocratique : quelle perspective africaine?

La relation entre les droits de l'homme et l'environnement, comme en témoigne la résolution 2022 des Nations unies sur le droit de l'homme à un environnement sain, est d'actualité, fascinante, difficile et de plus en plus urgente. Cette collection opportune explore la relation inextricable entre les droits de l'homme et l'environnement comme une lentille critique pour

comprendre et aborder les questions clés des droits de l'homme et de l'environnement auxquelles l'Afrique est confrontée. L'ouvrage explore les recherches théoriques, philosophiques et doctrinales pour interroger et clarifier comment et si l'approche de la protection de l'environnement basée sur les droits de l'homme et les implications politiques ont été efficaces pour améliorer la protection de l'environnement et la durabilité en Afrique. Il réunit un groupe d'élite d'experts africains et internationaux pour étudier la connectivité croissante et les problèmes liés aux droits de l'homme en Afrique, à la gouvernance environnementale et à la recherche de la durabilité. Cette contribution innovante offre une approche interdisciplinaire des relations philosophiques et de l'utilisation des approches des droits de l'homme pour garantir et améliorer la protection et la durabilité de l'environnement.

Pour en savoir plus... :

Ashukem, Jean-Claude N. et Semie M. Sama (2023). *Human Rights and the Environment in Africa: A Research Companion*, 480 pages.

Quelles leçons tirer des dynamiques du développement en Afrique ?

À partir des exemples en Afrique centrale, de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Ouest, l'ouvrage livre quelques recommandations politiques et partage des bonnes pratiques sur l'ensemble du continent relativement au développement de l'Afrique. S'appuyant sur les statistiques les plus récentes, l'analyse des dynamiques de développement vise à aider les dirigeants africains à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine à tous les niveaux : continental, régional, national et local. L'édition de 2023 explore la manière dont l'Afrique peut attirer les investissements qui offrent le meilleur équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ses données et analyses récentes visent à aider les décideurs à améliorer l'évaluation des risques, à renforcer les partenariats dirigés par l'Afrique et à accélérer l'intégration régionale de manière à accroître les investissements durables. Deux chapitres continentaux examinent le paysage de l'investissement en Afrique et les priorités politiques qui en découlent. Cinq chapitres régionaux proposent des recommandations personnalisées dans des domaines stratégiques tels que les écosystèmes naturels, les énergies renouvelables, le financement du climat et les chaînes de valeur agroalimentaires. La dynamique de développement de l'Afrique alimente un débat politique entre les gouvernements, les citoyens, les entrepreneurs et les chercheurs de l'Union africaine. Il propose une nouvelle collaboration entre les pays et les régions, axée sur l'apprentissage mutuel et la préservation des biens communs. Ce rapport est le fruit d'un partenariat entre la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE.

Pour en savoir plus... :

Commission de l'UA / OCDE (2023). *Africa's Development Dynamics 2023 Investing in Sustainable Development*, Publications de l'OCDE, 252 pages.

La solution aux problèmes structurels des pays africains passe-t-elle par les BRICS ?

Les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sont devenus un puissant moteur de la coopération Sud-Sud, contribuant à modifier sensiblement l'équilibre des pouvoirs au niveau mondial. Ils constituent également, dans leur ensemble, le plus grand partenaire commercial de l'Afrique. Les auteurs de cette nouvelle collection examinent le potentiel de la coopération BRICS-Afrique pour promouvoir le développement durable de l'Afrique.

Pour en savoir plus...:

April, Funeka Yazini, Modimowabarwa Kanyane, Yul Derek Davids et Krish Chetty (2023). *The BRICS in Africa: Promoting Development?* HSRC Press, 437 pages.

TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES DES ÉCONOMIES

Le développement de la Chine et celui du Japon : quelle pertinence pour les Afriques ?

Cette monographie aborde la complexité des relations Chine-Afrique et Japon-Afrique dans une perspective comparative. Le volume est divisé en cinq sections. La section I se concentre sur les perspectives divergentes qui se reflètent dans le discours sur les relations Chine-Afrique. La section II traite de la modernisation économique du Japon et des leçons qu'elle peut apporter à l'Afrique. La section III compare les politiques étrangères du Japon et de la Chine en Afrique et analyse leurs rivalités supposées sur le continent. La section IV explore les relations entre l'Asie du Sud-Est et la Chine et leur pertinence pour les relations entre l'Afrique et la Chine. La section V présente une étude de cas approfondie des relations entre l'Éthiopie et la Chine au cours du siècle dernier. Cet ouvrage comble une lacune importante dans la littérature existante sur la triade Afrique-Chine-Japon. S'appuyant sur les disciplines des études africaines, des relations internationales, de la sociologie politique et de l'économie politique internationale, cet ouvrage élucide et examine les complexités des politiques étrangères des deux puissances asiatiques à l'égard de l'Afrique, ainsi que leurs fondements économiques, politiques et culturels.

Pour en savoir plus...:

Adem, Seifudein (2023). *Africa's Quest for Modernity: Lessons from Japan and China*. Springer Nature, 269 pages.

FOCUS

Les villes les plus nouvelles et les plus prometteuses

(Source : Innovation Cities Index, 2023)

Région/Rang	Ville	Lieu
1	Cape Town	Afrique du Sud
2	Johannesburg	Afrique du Sud
3	Durban	Afrique du Sud
4	Pretoria	Afrique du Sud
5	Nairobi	Kenya
6	Casablanca	Maroc
7	Rabat	Maroc
8	Tunis	Tunisie
9	Port Louis	Maurice
10	Lagos	Nigéria
11	Dakar	Sénégal
12	Dar es Salaam	Tanzanie
13	Addis Ababa	Éthiopie
14	Algiers	Algérie
15	Port Harcourt	Nigéria
16	Luanda	Angola
17	Douala	Cameroun
18	Kinshasa	RDC
19	Khartoum	Soudan

Classement 2023 des pays africains, en fonction de plusieurs critères dont la richesse, les politiques de visa

Africa's 10 Wealthiest Countries	Visa-free score on the Henley Passport Index	% of the world's destinations that can be accessed visa-free	National share of global GDP	Henley Passport Power Score (% of global GDP that can be accessed visa-free)
South Africa	106	47.14%	0.45%	15.36%
Egypt	53	23.79%	0.43%	4.30%
Nigeria	46	20.70%	0.47%	1.50%
Kenya	72	32.16%	0.12%	4.16%
Morocco	65	29.07%	0.14%	9.33%
Mauritius	146	64.76%	0.01%	57.30%
Algeria	52	23.35%	0.18%	3.02%
Ethiopia	46	20.70%	0.12%	3.38%
Ghana	64	28.63%	0.08%	3.91%
Tanzania	71	31.72%	0.07%	4.90%

Sources: Henley Global Mobility Report Q1 2023, henleyglobal.com/publications/global-mobility-report/2023-q1

SOUS LA LOUPE

Le CAP-Afriques s'en souvient...

29 mai – 1er juin 2023, Toronto

Conférence annuelle 2023: L'Afrique entre la confrontation du passé et l'imagination de ses avenir

Conférence de 2023 de l'Association canadienne des études africaines (ACÉA) sous le thème *l'Afrique entre confrontation du passé et imagination des avenir*, avec pour sous-thèmes: confronter la crise écologique globale, penser avec et contre les études africaines et connexions et avenir africains.

14 juin 2023, Montréal

Forum RSE et durabilité en Afrique

Le Baromètre sur la Responsabilité Sociétale et la durabilité des entreprises canadiennes en Afrique présente un état des lieux de la transparence, de la féminisation des instances de gouvernance et des pratiques de RSE des sociétés canadiennes en Afrique.

15 et 16 juin 2023, Tunis

Séminaire sur le partenariat public-privé en Afrique du Nord pour une croissance durable et inclusive

Séminaire organisé par la Banque africaine de développement, l'Instance générale de partenariat public-privé, et la Caisse des dépôts et consignations de la Tunisie regroupant les Instances en charge des PPP des six pays visés (Tunisie, Maroc, Égypte, Mauritanie, Libye et Algérie), des promoteurs, des banques, de représentants de diverses

administrations et des bailleurs de fonds.

Juin 2023

Le Prix international de la liberté de la presse décerné au journaliste togolais Ferdinand Ayité.

Décerné par le Comité pour la protection des journalistes, le Prix international de la liberté de la presse 2023 est décerné par le journaliste d'investigation togolais Ferdinand Ayité.

26-29 juillet 2023, Saint-Pétersbourg

Deuxième sommet économique et humanitaire Russie-Afrique,

Le deuxième sommet Russie Afrique discute, pour ce deuxième rendez-vous, des thèmes des coopérations commerciale, économique, scientifique, technique et humanitaire pour étendre les relations russo-africaines.

22 au 24 août 2023, Afrique du Sud

Sommet des BRICS en Afrique du Sud

Six nouveaux pays deviennent membres des BRICS, devenus BRICS+, dont deux pays africains : l'Égypte et l'Éthiopie, en plus de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

4-8 septembre 2023, Nairobi, Kenya

Semaine africaine du climat 2023,

Cette semaine et les semaines régionales du climat offrent une plateforme aux décideurs politiques, aux praticiens, aux entreprises et à la société

civile pour échanger sur les solutions climatiques, les obstacles à surmonter et les opportunités réalisées dans les différentes régions.

12 et 13 octobre 2023, Istanbul, Turquie

Turquie Afrique

Quatrième édition du Forum d'affaires et économique Turquie-Afrique (Turkey-Africa Business and Economic Forum, TABEF).

30 novembre - 12 décembre 2023, Dubaï

Enjeux de Transition énergétique de l'Afrique discutés lors de la 28e

Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï (Émirats arabes unis).

31 décembre 2023

☐ Félix Tshisekedi réélu président de la RDC, avec un score de 73,34%, selon les résultats provisoires officialisés.

☐ Fin officielle de la mission de l'ONU au Mali (Minusma), alors que l'armée malienne, avec le soutien décisif du groupe paramilitaire russe Wagner, a pu reprendre le 14 novembre la ville de Kidal des mains des rebelles de la coalition CSP-PSD.

À surveiller...

9-10 janvier 2024

Conférence internationale sur l'enseignement à distance, Oran, Algérie

L'Algérie organise la première conférence pour les étudiants, les académiciens, les chercheurs, les facultés et les professionnels de l'industrie du monde entier. Cette conférence réunira des experts et des leaders d'opinion d'un large éventail de domaines pour partager leurs idées et leur expertise.

Pour s'inscrire :

<https://researchfoundation.net/event/registration.php?id=2120244>

21-23 février 2024

Sommet 2024 de l'économie verte en Afrique, Cape Town, Afrique du Sud

Le sommet sur l'économie verte en Afrique est un événement novateur qui

met en relation des personnes et des organisations, encourageant le partage des connaissances et la collaboration, et orientant le continent vers un avenir durable. Ce sommet est une plateforme qui réunit sous un même toit la communauté mondiale des investisseurs, les propriétaires de projets et les dirigeants d'entreprises, ainsi que les gouvernements, les villes et les décideurs africains.

Pour s'inscrire :

<https://wearevuka.com/green-economy/ages/tickets-options/>

28 février-5 Mars 2024

Victoria Falls, Zimbabwe

La cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique comprendra la réunion préparatoire du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, suivie du segment

ministériel de la Conférence. Outre l'examen des questions statutaires de la Commission, la Conférence est l'un des principaux forums du continent pour le dialogue et l'échange de vues entre les ministres africains responsables des finances, de la planification et du développement économique et les gouverneurs des banques centrales sur des questions pertinentes pour le programme de développement de l'Afrique.

Contact

eca-servicedesk@un.org

17-19 Mars 2024

St Catherine's College, Oxford, Royaume-Uni: Conférence CSAE 2024

La conférence de la CSAE est un événement de trois jours comprenant des panels et des sessions parallèles sur une série de sujets liés à l'économie du développement. Cette conférence réunit des collègues de toute la communauté de l'économie du développement pour discuter de l'Afrique.

Pour s'inscrire :

<https://web.cvent.com/event/df4a8db8-84c8-4d3f-8a4e-fe0d36a3e245/reqProcessStep1>

2-5 avril 2024

NewSpace Africa Conference, Talatona Convention Centre, Luanda, Angola

La conférence NewSpace Africa est un rassemblement de haut niveau de chefs

d'entreprise, de sociétés spatiales commerciales, d'investisseurs et d'autres acteurs clés de l'industrie africaine de l'espace et des satellites. Elle se déroule dans un contexte caractérisé par les efforts du secteur privé en faveur de la commercialisation de l'espace, qui ouvre l'industrie spatiale mondiale aux investissements, perturbe de nouveaux marchés et démocratise les technologies spatiales au-delà des anciennes régions géopolitiques spatiales pour inclure des opportunités dans les marchés émergents.

Pour s'inscrire :

<https://events.spaceinafrica.com/registration/>

10-12 mai 2024, Toronto (Canada): 3ème Conférence mondiale sur l'économie et la culture africaines (GCAEC)

La Conférence mondiale sur l'économie et la culture africaines (GCAEC), organisée par Global Conference Alliance Inc. a pour but de comprendre et de dynamiser les scènes économiques et culturelles riches et variées de l'Afrique. Divers penseurs, dirigeants et créateurs seront rassemblés pour parler de divers sujets dont la croissance durable des économies à l'adoption de la technologie et le maintien des cultures africaines vivantes et florissantes.

Pour s'inscrire :

<https://globalconference.ca/registration-details/>

Colloques à venir...



1

L'Afrique dans le Sud global Positionnement, pertinences et perspectives

Colloque international

Africa in the Global South Positioning, relevance and prospects

International symposium

9 -10 mai (May) 2024
University of Alberta
 Campus Saint Jean - Canada
 8406 Rue Marie-Anne Gaboury (91 St. NW)
 Edmonton, AB Canada

Calendrier

Lancement de l'appel à participation au colloque	21 décembre 2023
Date limite pour la réception des propositions	9 février 2024
Réponse du comité scientifique du colloque	23 février 2024
Date limite de réception des textes de communication	5 avril 2024
Tenue du colloque	9 et 10 mai 2024
Confirmation des textes retenus pour les actes du colloque	17 mai 2024

Appel à communication

Colloque : Quel rôle pour l'Afrique dans la gouvernance mondiale ?

Du 21 au 22 mai 2023, Rabat (Maroc)



L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega), le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques) et la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi-Rabat organisent la troisième édition de leur colloque international sur l'Afrique.

Calendrier prévisionnel - Soumettre une proposition

Ce colloque se tiendra du **21 au 22 mai 2024** à l'**Université Mohammed V à Rabat au Maroc**. Les propositions de communication sont à adresser par mail à Emmanuel KOFFI emmanuel.koffi@institut-ega.fr, Charlie MBALLA mballa@ualberta.ca en indiquant l'adresse secretariat@institut-ega.org en copie pour le 15 janvier 2024 au plus tard. Elles doivent tenir sur une page (Times New Roman, police 12 et interligne simple). Les candidats doivent accompagner leur proposition d'une notice biographique de 300 mots maximum. Les actes du colloque seront publiés.

- 15 janvier 2024 : Date limite de proposition
- 30 janvier 2024 : Date limite de réponse aux auteurs
- 15 mai 2024 : Réception des communications intégrales
- 21 au 22 mai 2024 : Colloque.
- 2 septembre 2024 : Date limite de réception des contributions écrites

VIGIEAFRIQUES

À propos du bulletin

VigieAfriques est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (CAP-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

Rubriques

TENDANCES (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

REPÈRES (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

RÉFORMES (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

FOCUS (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

SOUS LA LOUPE (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

Information pour les auteurs

Les textes soumis à *VigieAfriques* ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : mballa@ualberta.ca



Prochain numéro : 05-10 avril 2024

Thème : Droit et crises en Afrique

Date limite de soumission de propositions : 12 février 2024

CAP-Afriques

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts : **1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Transformations digitales ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**

Comité de rédaction de VigieAfriques

Gueldich Hajer, Université
de Carthage, Tunisie

Mama Hamimida, Université
Hassan II, Casablanca, Maroc

Nora Marei, CNRS, France

Léonard Matala-Tala,
Université de Lorraine, France

Charlie Mballa, CSJ, University
of Alberta, Canada



UNIVERSITY OF ALBERTA
Campus Saint-Jean



CAP-Afriques

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 438 462 6094

Courriel: mballa@ualberta.ca

Site web : www.cap-afriques.com

Direction du CAP-Afriques

Charlie Mballa, directeur

Professeur adjoint, CSJ, University of
Alberta / Chercheur, Centre d'études sur
l'intégration et la mondialisation (CEIM)
mballa@ualberta.ca

Hajer Gueldich, directrice adjointe

Professeure agrégée en Droit
international / Université de Carthage-
Tunisie / Directrice du Laboratoire de
recherche en droit international,
juridictions internationales et droit
constitutionnel comparé
hajer.gueldich@yahoo.fr

Abonnez-vous

Au fil RSS 

[Lisez toutes les chroniques](#) 